

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **129 (2003)**

Heft 04: **Tours & concours**

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ACTUALITÉ

ACTUALITÉ

RELÈVE UNIVERSITAIRE : UN SYSTÈME À CHANGER !

Sur invitation du rectorat de l'Université de Neuchâtel, deux représentants du Conseil suisse de la science et de la technologie (CSST) ont ouvert le débat sur une situation franchement préoccupante, celle de la relève dans les universités suisses en l'absence d'une structure uniforme, équitable et sélective de carrière universitaire de professeurs, à l'heure où nombre d'entre eux partent à la retraite dans un proche avenir. Ce débat s'est tenu à l'Aula des Jeunes-Rives, à Neuchâtel le 4 février 2003.

Afin de promouvoir ces carrières et l'égalité des chances pour l'accès à ces dernières, le CSST propose un train de mesures expliquées en détail par les deux professeurs. Celles-ci visent notamment à créer des bourses de formation à l'intention des doctorants en sciences humaines et sociales et à uniformiser le système d'encouragement des post-doctorants. Elles abordent aussi la question de la préritualisation conditionnelle, modèle en vigueur dans les pays anglo-saxons, qui offre la possibilité aux jeunes scientifiques d'obtenir un poste de professeur après une période considérée comme un « temps d'essai ».

Informations
<<http://www.swtr.ch>>

LE PRIX WAKKER 2003 DÉCERNÉ À LA VILLE DE SURSEE

Du bourg à la ville sûre de son destin

Avec l'attribution à la ville de Sursee (LU) du Prix Wakker 2003, c'est la troisième fois que Patrimoine suisse récompense l'action exemplaire d'une commune du réseau des agglomérations du Plateau suisse en faveur d'un développement urbain de qualité.

Cette ville a, d'une part, posé un signal fort en prenant des décisions courageuses en matière de construction, évitant ainsi de transformer son centre historique en musée; d'autre part, elle a réhabilité de manière remarquable la zone urbanisée longtemps négligée qui entoure la vieille ville. La remise du prix aura lieu à la fin de l'été 2003 dans le cadre d'une cérémonie officielle.

Située à l'extrémité nord du lac de Sempach, la ville de Sursee est à la fois le centre de la région et le chef-lieu du district du même nom. La localité s'est développée dès le moyen âge du fait de sa position le long de la route du Gothard. La liaison ferroviaire Bâle-Lucerne et l'autoroute N2 constituent aujourd'hui ses artères vitales. C'est surtout l'autoroute qui, à partir des années 1950, a valu une forte croissance à la petite bourgade. En quelques décennies, la population a pratiquement doublé pour atteindre huit mille habitants. Sursee a subitement dû faire

face aux problèmes rencontrés par toutes les agglomérations urbaines ordinaires, à savoir une croissance incontrôlée qui se soucie comme d'une guigne du patrimoine construit. A cela est venu s'ajouter le lent dépérissement de la vieille ville. La bourgade, qui avait vécu pendant des siècles à l'abri de ses remparts, s'est retrouvée dans l'obligation de réagir.

Nouvelles impulsions pour le développement urbain

A la fin des années 1980, les autorités locales ont pris le taureau par les cornes et décidé de réhabiliter l'ensemble de l'espace urbanisé. Le conseil municipal a demandé à la société Metron d'élaborer un concept en matière de transport. Les architectes-paysagistes Kienast & Partenaires ont proposé des solutions pour les espaces verts communaux. La localité est aussi parvenue à améliorer sensiblement la qualité de l'architecture en inaugurant une série de concours. En l'an 2000, la commission de la vieille ville a été remplacée par une commission d'urbanisme indépendante, qui intervient dans les grands projets de construction en se penchant sur les questions d'aménagement et d'esthétique.

Vers un renouveau urbanistique

Les initiatives exemplaires portent leurs fruits. Le « Stadthof » est en voie d'achèvement devant les vieux remparts. Le projet de l'architecte Luigi

FK



Snozzi se fonde sur le concours lancé par la localité pour un nouvel hôtel de ville. Et malgré le refus du crédit de construction en votation populaire, le conseil municipal convaincu de la qualité du projet ne s'est pas découragé et s'est mis en quête d'investisseurs privés.

Aujourd'hui, le nouvel immeuble qui accueillera des logements en plus de quelques commerces et du bureau de poste définit l'espace public de manière remarquable : exerçant une fonction d'articulation entre la vieille ville et la cité nouvelle, il crée une place communale qui définit une nouvelle qualité de vie. En face se trouve l'école St-Georges, impressionnant bâtiment de 1902 récemment rénové, auquel le nouveau cadre confère un surplus de valeur. Quant à l'immeuble Renggli à usage d'habitation et commercial, il ferme la place du côté nord : œuvre des architectes lucernois Scheitlin & Syfrig, cette construction en bois édiflée à la suite d'un concours privé montre que la grâce du talent a touché aussi le secteur privé.

Le renouveau de la vieille ville

Les autorités locales ont aussi pris les choses en main dans la vieille ville et réussi à empêcher sa transformation en désert ou en musée. Dans les années 1990, s'appuyant sur le nouveau concept des transports, elles ont fait élaborer des principes directeurs dont l'objectif était d'accroître l'attrait de

l'espace public. Le projet sorti vainqueur d'un concours d'idées était séduisant. Le bureau d'études Ineichen, Affentranger, Dové et Egloff, de Lucerne, est parvenu, par des interventions précises, à clarifier les structures urbanistiques. Aujourd'hui les places sont dégagées et l'ancien pavage des rues a été rétabli. Après plusieurs interventions appropriées à notre époque, comme la nouvelle fontaine de l'hôtel de ville ou l'agrandissement du théâtre municipal, la vieille ville montre qu'elle ne date pas d'hier. La circulation des véhicules privés à moteur est désormais encore admise en vertu du droit d'hospitalité, mais elle laisse assez d'espace aux piétons et aux cyclistes.

Patrimoine suisse donne un signal

Ces dix à quinze dernières années, la ville de Sursee a réussi à infléchir l'évolution urbaine dans une nouvelle direction synonyme de qualité. Elle ne s'est pas endormie sur ses lauriers après la rénovation modèle de la vieille ville, mais a compris que le temps présent exigeait des réponses sérieuses. L'ancienne petite bourgade s'est hissée au rang de précurseur dans le domaine de la planification et de l'aménagement urbains. En lui décernant le Prix Wakker, Patrimoine suisse entend émettre un signal fort et inciter d'autres communes à suivre le bon exemple de Sursee.

Pour toute question
Patrimoine suisse, Zurich
Karin Artho
Tél. 01 254 57 00
<www.patrimoinesuisse.ch>

Prix Wakker de Patrimoine suisse
Chaque année, Patrimoine suisse décerne le Prix Wakker à une commune politique. Doté de 20 000 francs, le prix a été attribué pour la première fois en 1972 grâce à un legs de l'homme d'affaires genevois Henri-Louis Wakker (1875-1972) au bénéfice de Patrimoine suisse. Par la suite, d'autres legs ont permis à Patrimoine suisse de continuer à remettre ce prix réputé.
A l'origine, le Prix Wakker était attribué à une commune pour son action en faveur de la conservation de son site historique. Depuis plus de dix ans, les communes sont récompensées pour avoir su développer ou réhabiliter leurs sites construits dans une optique contemporaine.

FDC

ACTUALITÉ

ACTUALITÉ

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET MÉDECINE : UN TICKET GAGNANT !

La télémédecine constitue un domaine nouveau en plein développement. Un certain nombre de technologies ont d'ores et déjà trouvé application médicale dans la pratique, telles que le télémonitoring, le télédiagnostic, la téléconsultation et la télé Réunion de travail. Le plus grand avantage de la télémédecine réside dans l'accès aisé à des informations médicales en tous lieux et en tous temps. Une façon d'améliorer la qualité de vie des patients et de mieux tirer parti des compétences du personnel médical, tout en augmentant l'efficacité de ses prestations par la standardisation, l'accélération et la simplification des procédures médicales. Les avantages de la télémédecine contribueront positivement à la maîtrise des exigences croissantes pesant sur l'organisation de notre système de santé, sans pour autant rendre les prestations médicales hors de prix. Les systèmes de santé des différents pays en seront profondément bouleversés d'ici une dizaine d'années.

Fortes de cette vision, les deux Académies, ASST et ASSM, exigent l'élaboration d'un programme national de recherche et de développement, axé avant tout sur les possibilités de mise en œuvre des technologies d'information et de communication, en particulier la télématique de la santé et le télémonitoring médical. Il est prévu que la

Confédération participe financièrement à ce programme à raison de 150 millions de francs sur cinq ans.

Pour de plus amples détails <www.satw.ch>, dossier télémédecine

Congrès de télémédecine en septembre 2003 L'ASST, l'ASSM et la SSTM/SGTM organiseront un congrès commun le 25 septembre 2003 à l'Hôpital pédiatrique de Berne sur le thème « Télémédecine - chance et défi pour le système de santé suisse ».

EUROPAN 7 - LANCEMENT DU NOUVEAU CONCOURS

Fédération à l'écoute des architectures nouvelles et réunissant presque tous les pays européens, EUROPAN a pour buts principaux d'animer la recherche sur l'évolution de l'habitat, de nourrir le débat et la réflexion sur le développement de la ville dans l'Europe des cultures et de faciliter aux jeunes architectes le passage dans le monde professionnel. Tous les deux ans, un concours est organisé dans chaque pays membre sur un thème commun.

EUROPAN 7 lance un nouveau défi aux jeunes architectes et concepteurs européens sur le thème « Challenge suburbain - Intensités et diversités résidentielles » qui se penche sur le phénomène de l'étalement, de l'éclatement et de la fragmentation urbaine face à la demande d'innovation spatiale générée par l'évolution des modes de vie.

En Suisse, trois sites font l'objet de ce concours : Fribourg, Lausanne-Renens-Prilly et Genève-Meyrin (site en gestation). Au niveau européen, 69 sites par-

ticipent au concours dans 19 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Suède et Suisse.

Prix
Lauréats : 12 000 euros
Mentionnés : 6 000 euros

FK

Calendrier
Lancement officiel : 13 janvier 2003
Délai d'inscription : 2 mai 2003
Rendu des projets : 2 juin 2003
Forum européen villes/jurys : 15-16 novembre 2003, Graz (Autriche)
Proclamation des résultats : 8 décembre 2003
Forum européen des résultats : avril 2004, Athènes (Grèce)

Conditions de participation
Jeune architecte ou équipe de jeunes architectes d'Europe diplômés(s) en architecture et/ou habilité(s) à exercer la profession d'architecte selon les règles en vigueur dans chaque pays, à qui EUROPAN recommande de s'associer avec de jeunes professionnels de différentes disciplines de la branche des études : urbanisme, paysage, arts, ingénierie, etc. tous âgés de moins de quarante ans à la date limite de rendu.

Finance d'inscription
100 euros

Inscriptions via Internet
<<http://www.europan-europe.com>>

Renseignements
EUROPAN SUISSE
Fontenay 3
CH - 1007 Lausanne
Tél. 021 616 63 93
fax 021 616 63 68
contact@europan.ch
<www.europan.ch>

FDC

